



COMMUNE DE VALENCE-EN-BRIE
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Jeudi 22 septembre 2016 A 19 H 30.

L'an deux mil seize, le 22 septembre à 19 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de VALENCE-EN-BRIE dûment convoqué s'est réuni dans la salle de la mairie, sous la présidence de Serge VAUCOULEUR, Maire.

Etaient présents : Mesdames Timmy CHEDRI, Patricia REDON-JUMEAU, Corinne PASSERARD, Elodie GARCIA, Messieurs Bastoi AMANI, José VIEIRA, Éric MOAL, Éric LUZU, Gilles BRUNEAU, Daniel JACQUET, Marc TOUSSAINT.

Absents Excusés Représentés :

Mme Chantal JACQUES a donné pouvoir à M. Serge VAUCOULEUR.

M. Pierre RACINE a donné pouvoir à Mme Patricia REDON-JUMEAU,

M. Stéphane LENOIR a donné pouvoir à M. Bastoi AMANI

Monsieur José VIEIRA a été nommé secrétaire de séance.

I - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 26/05/2016.

Compte rendu adopté à l'unanimité et il a été procédé par les membres présents du conseil municipal à la signature des comptes rendus.

2 – ANNULATION DE LA DELIBERATION SUR LES COMPTEURS « LINKY »

La commune ayant transféré cette compétence au SDESM la préfecture demande à la commune d'annuler la délibération contre la pose des compteurs « LINKY ».

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés ;

Vote : 2 contre, 5 abstention, 8 pour.

3 – ACHAT D'UNE PARCELLE DE TERRAIN RUE EMILE PARQUET

Il s'agit d'une parcelle de terrain appartenant actuellement à la société ENERBAT issue de la division Guillot et actuellement sur l'espace public à l'intersection de la rue Emile Parquet et de la Rue Max Lafon. La société ENERBAT nous propose de l'acheter pour l'euro symbolique.

Le maire demande une délibération l'autorisant à signer l'achat de cette parcelle.

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés ;

Vote : 0 contre, 0 abstention, 15 pour.

4 – RECENSEMENT 2017

Délibération pour lancer le recensement 2017.

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés ;

Vote : 0 contre, 0 abstention, 15 pour.

5 – CHEMINS DE RANDONNEES

Délibération pour avis favorable pour maintien du passage des chemins de randonnées à Valence-En-Brie.

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés ;

Vote : 0 contre, 0 abstention, 15 pour.

6 – DOSSIER RETROCESSION DES VOIRIES « FLAMBOYANTS ET CLOS LORRIS »

Délibération pour autoriser le maire à signer les actes de rétrocession des voiries des deux lotissements

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés ;

Vote « clos Lorris » : 0 contre, 0 abstention, 15 pour.

Vote « Flamboyants » : 0 contre, 0 abstention, 15 pour.

7 – REACTUALISATION DU MANDAT « HABITEA » POUR LA VENTE DE L'HOTEL

Délibération pour réactualisation du mandat pour 1 an à HABITEA pour vente de l'hôtel au prix de 200000 € sans licence IV

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés ;

Vote : 0 contre, 0 abstention, 15 pour.

8 – DELIBERATION CONTRAT CLAIR

Délibération donnant droit à la Communauté de Communes Vallées et Châteaux de faire les travaux en lieu et place de la commune dans le cadre du contrat CLAIR.

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés ;

Vote : 0 contre, 0 abstention, 15 pour.

9 – CONVENTION CONTRAT CLAIR

Convention entre la Commune de Valence-En-Brie et la Communauté de Communes Vallées et Châteaux transférant la maîtrise d'œuvre des travaux en lieu et place de la commune dans le cadre du contrat CLAIR avec restitution à la commune une fois les travaux effectués.

20h00 : arrivée de M. Pierre RACINE

Les travaux sont prévus fin 2016 et début 2017. Il s'agit de :

- Réaliser un plateau surélevé sur la RD 605 entre les deux feux rouges.
- Réaliser un espace petite enfance à l'ancienne école

Les travaux étant intégrés dans le cadre du contrat CLAIR le montant des travaux restant à la charge de la commune s'élève à 59652€ TTC

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés ;

Vote : 0 contre, 0 abstention, 15 pour.

10 – DECISION MODIFICATIVE EAU

Décision modificative pour transférer des sommes prévue au budget eau afin d'équilibre ce budget.

- en fonctionnement :

Dépenses	6227	+ 27.521,59 €
	6228	+ 944,41 €
	023	- 25.000,00 €
	022	- 3.466,00 €

- en investissement :

Dépenses :	2315	+ 2521,59 €
Recettes	203	+ 15.641,19 €
	2315	+ 11.880,40 €
	021	- 25.000,00 €

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés ;

Vote : 0 contre, 0 abstention, 15 pour.

Questions diverses :

- M. le Maire informe que la commune va mandater un bureau d'études afin de réaliser les études pour remplacer les branchements plombs encore présent rues Henri Gélain, André Taboulet, Henri Pelle, Marcel Dessonnes et quelques-uns rue Octave Rousseau
- M. le Maire informe que le bureau d'étude POLLUDIAG sous-traitant de MERLIN réalise une étude sur l'état des réseaux d'assainissement afin de définir les raisons du mauvais fonctionnement de la station d'épuration. Le Bureau d'étude établira un rapport expliquant ces raisons et proposant des solutions d'amélioration.
- M. le Maire informe qu'il contactera les instances pour sursoir aux travaux du contrat rural pendant un an.
M. Toussaint demande où en sont les crédits pour la construction de l'école et pour les travaux de la salle des fêtes. M. Le Maire répond que ces crédits se terminent respectivement
M. Racine demande si une commune peut renégocier les taux d'intérêts des emprunts en cours. M. le Maire se renseignera auprès des établissements bancaires.
- M. le Maire présente le plan de composition du nouveau lotissement le « Val Javot ». Deux nouvelles rues sont créées. Elles auront pour nom :
 - La rue du Val Javot
 - La rue des Cornouillers
- Une fuite après compteur s'est produite à la mairie ce qui a provoqué l'inondation totale de la chaufferie de la mairie. La chaudière devra être remplacée et le réseau d'alimentation en eau refaits. L'assurance a été contactée et prendra en charge le remplacement de la chaudière mais pas la canalisation d'eau. Les devis correspondants seront transmis à l'assurance.
- Les travaux de rebouchage des trous dans la voirie de la commune sont en cours. Ces travaux devraient être terminés pour le 30 Octobre. Le chemin de Beauregard sera en travaux à partir de Lundi 26 Septembre pour une durée de 2 jours.
- Suite aux inondations, un dossier de demande d'aide a été déposé au Département pour les travaux de réfection du parking et de l'allée du cimetière. Ce dernier a donné son accord et la commune est en attente du déblocage du financement. De son côté l'assurance de la commune prend aussi en charge une partie des travaux de réfection.
- De nouvelles dégradations ont été commises aux fours à chaux dans la nuit du samedi 17 au dimanche 18 Septembre 2016 :
 - Tuiles de tête de mur cassées
 - Feu fait sous la halle
 - Porte du WC bloquéeUne plainte a été déposée par la mairie et par l'association HPEV
- Mme Garcia demande quelle suite sera donnée aux jeux d'enfants récupérés. Elle signale que des parents sont prêts à s'investir pour aider à leur installation. M. le Maire informe qu'un bureau de contrôle vérifiera ces jeux avant qu'ils ne soient posés et alors seulement ils seront posés

- La direction de l'école cherche la mise à leur disposition d'un petit jardin à proximité pour que les enfants cultivent un petit potager dans le cadre des cours de sciences naturelles. M. le Maire se renseignera auprès des riverains

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt heures quarante-cinq minutes.